

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abelle qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désireux de perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publions en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the preservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day. In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed: (1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficult

expressions are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

LA FUITE DU COLLEGE.

(Le subjonctif après les expressions de sentiment et de volonté.)

Edouard est content qu'on le fasse étudier, mais il aime mieux encore la liberté; il est donc fâché que les vacances soient près de finir. Son ami Arthur vient le voir, et tous deux regrettent que leurs parents veuillent les renvoyer au collège et n'aient pas la bonne idée de les laisser à la maison.

Le jour de la rentrée, Edouard essaye de nouveau d'attirer sa mère. Il l'embrasse en lui disant: "Bonne maman, j'aime mieux que vous me gardiez auprès de vous" et que vous me donniez un précepteur. Mais la maman, qui veut que son fils reçoive une bonne instruction, ne l'écoute pas et le fait conduire à la pension.

Edouard rencontre son ami Arthur, et en se promenant au fond du jardin il remarque la muraille très basse de ce côté, et s'étonne qu'on ait laissé un mur si facile à escalader.

Ils pensent alors à s'enfuir par là; il est midi quand ils prennent cette belle résolution et ils désirent que la nuit soit déjà arrivée pour mettre leur projet à exécution. Arthur souhaite qu'il ne fasse pas clair de lune, car il appréhende que quelqu'un ne les aperçoive.

Je suis désolé, dit-il, que nous n'ayons pas la clef de la petite porte du jardin pour sortir plus facilement. La nuit est venue; la lune est cachée par de gros nuages noirs; Edouard et Arthur escaladent le mur, ils sont libres! Mais ou aller? A ce moment-là des pas se font entendre; nos deux fugitifs se cachent, car ils craignent qu'on ne vienne les réintégrer au collège qu'ils quittent avec tant de plaisir.

The flight from college (fwit d'ko-laizh). "After expressions of emotion and will (ecks-prai-s'yoh) d-sah tee-mah ai d-voh-lah-tai). "Pro. Ai-doahr. "Is satisfied that they make him study (koh'tah' koh' l-fahs ai-tu-d'ya) Better still (my'ô z. ah'kohr). "Lee-bair-tai. "Sorry that the vacation is near coming to an end (fah-shai klai vah-kah's soah prai d'finneer). "Pro. Ahr-tôr. "Both regret that their parents should want (too dé rû-grât kü loar pah-rah' voo-ye). "To send them back (lai rah'-voah-

yas). "To let them remain home (dû lai lai-sai ah lah mai-zoh' "Re-opening (rah-trai). "Tries again (ai-sai d-noo-vo). "To soften (dattah'dreer' "He kisses her (lah'bhass). "And said (ah'dee-zah'). "That you should keep me near you (kü voo m'gahrd'yal prai d-vo). "Privat tutor (prai-saip-toar). "Does not listen to him (nü lai-koot pah). "Has him taken to the boarding-school (mah's'yoh). "In the back of the garden (oh foh' dü shahr-dai'). "Wall (mü-ri). "Are astonished that one should have let a wall so easy to scale (set-tün koh' "I lai-sai ü' mü si fah-sill ah'oss-kah-laddai). "To run away that way (sah' fweer pah lah). "Their scheme (loer proh-zhai). "Pron. eg-zai-kü-s'yoh'. "Wishes that there should be no moonlight (soo-ait kill nü fass pah klair dü lün). "For he fears lest someone should see them (kahr ill apprai-ah'd kü kell kü nü lai z' appair-soahy). "Very sorry (dai-zolhai). "The moon is hidden (lah lün ai ka-shai). "Free (leabr). "Steps are heard, lit. make themselves heard (dai s-foh't ah'tah'dr). "Our two fugitives hide themselves (noh d' fû-zhe-ot sü kash). "They fear lest one might have discovered (il hrâi-n koh' n-sü soah t. ah-pair-sü). "Reinstate (rai - ai - tai-grâi). "Which they leave (kill kitt). "So much (tah'.

LES TRIBUNAUX

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveau procès.

Lorraine Miller Hunter vs. N. O. Railway & Light Co., dommages, \$2,344.

Robert E. Paine vs. Peter Pur-tell, dommages, \$10,000.

Jean Marie Dallier vs. Mme Andrienne Earhart et als, demande en partage.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes, mercredi:

Mme Rosa Mary Dresder Klock; Zalata Davis, épouse de Frank Coffey; Hartley A. Futvo-ye; Gustave Pixburg et son épouse.

Jerome Frankel, demande à être émancipé.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

Albert Mayer vs. Oscar D. Heilbron, réclamation, \$32.

Ramsay & Danziger vs. Enter-

prise Realty Co., réclamation, \$44,50.

Oliver Typewriter Co., vs. L. Abrams ou Louis Abrams, réclamation, \$27,50.

Edwin L. Salzer vs. E. M. Lambremont, réclamation, \$11,25.

John L. Porter vs. La. Rail-way & Navigation Co., réclamation \$90.

Everhardt H. Gross vs. A. H. Smith, réclamation, \$25.

J. Lestelle vs. Hy. R. Osborne, réclamation, \$4,50.

Edw. B. Stafford, receveur de la Pine Grove Realty Co., Inc., vs. A. W. Zilton, réclamation, \$95,40; vs. A. J. Johnson, réclamation, \$99.

The Fush Rubber Co. vs. Thompson & Edwards, indivi-duellement et in solido, réclamation, \$100.

Beinbauer Bros. Candy Co., vs. W. J. Guary, réclamation, \$17,17.

H. K. Mulford Co., vs. L. F. Mitchell, réclamation, \$33,90.

Lazar Miller Hat Co., vs. James Acosta, réclamation, \$39,25.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Francis A. Nassans à Louis E. Chaplain, bail de la propriété No. 3200 Banks, pour 2 ans à \$47,50 par mois.

Frank Farrell à Dixie Home-stead Assn., lot Galvez, Perdido, Miro et Graiver, \$600. — Beary.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$600. — Beary.

Danion Castle Hall Co., à N. O. Express and City Delivery Co., bail de la bâtisse No. 522 Gravier pour 2 ans à \$75 par mois.

Eugene A. Martin à Mme Julia Peres, portion Carondelet Walk, St. Pierre, Miro et Galvez, \$3000. — Brian.

N. O. Land Co. à Mutual Bldg and Homestead Assn., 2 lots Cati-na, Milne, Scott et Taylor, \$300. — Rebertisch.

Harry L. McLean, et als à Gus-tave Borchert, lot Canal, Prieur, Zengel et Itherville, \$1400. — Zengel.

James Wallace Blanchard à Suburban Bldg and Loan Assn., lot Orleães, St. Pierre, Galvez et Miro, \$700. — Loomis.

Gentilly Terrace Co. à John W. Norman et John S. Hawkins, 8 lots de Monthuzin, Carnot, Lafaye et Monroe, \$1850.

Mme Henry I. Pepper à Third District Bldg Assn., lot Deslonde, N. Peters, Royal et Tennessee, \$780. — Zengel.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$780. — Zengel.

Robert H. Marr à Jake Miller, 2 lots Villere, Japonica, Ken-

ucky et Robertson, \$700. — Sche-neidau.

Fred E. Inbau à W. H. Inbau, lot Delaronde, Tricou, Delery et Biennu, \$1850. — Andry.

Mme Egbert N. Canfield à Eu-reka Homestead Society, 4 lots Venus, Lombard, Painters et Gentilly Boulevard, \$1700. — Be-riedict.

Harry J. Peneguy à Mutual Bldg and Homestead Assn., lot Carondelet, Phillip, Jackson et St. Charles, \$4300. — Rebertisch.

Acquéreur à Mme Jas. E. Rich-ardson, la même propriété, \$4300. — Rebertisch.

Joseph A. Blythe à Mile Lottie Hanton, 10 lots Pierce, E. 3me, E. 6me et Buchanan, \$119.

Joseph A. Blythe à Chas. Silva, 10 lots Taft, E. 9me, E. 12me et Canal Reservation, \$100.

* Edward M. Lee à Dixie Home-stead Assn., lot Soniat, Robert, Willow et Cucullus, \$1500. — Beary.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1500. — Beary.

Henry A. Guises à Stephen Volgringer, intérêt dans un lot Magazine, Delachaise, Live Oak et Aline, \$30.

Mme William H. Cantzon, et als à Bernard Ellendorf, lot Pry-tania, Valmont, Dufossat et Pitt, \$6800. — Dreyfous.

John McDermott à Sixth Dist. Bldg and Loan Assn., lot Peters-ave, Annonciation, Throuptou-las et Leontine, \$2600. — Gri-nage.

Jasmin Feitel à Louis Schereck, portion de lot St. Charles, Peters-ave, Dryades et Valmont, \$700. — Miellé.

James A. Sample à Mme Jacob A. Warren, portion Cohn, Adams, Hillary et Hickory, \$2200. — Weil.

Frank F. Mesa à Dixie Home-stead Assn., lot Jeannette, Adams, Burdette et Birch, \$3100. — Beary.

Bureau des Hypothèques.

Thos. Francis à Emile Rausch, \$550, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot 3me District, sur Gentilly Road. — Butler.

N. O. Home Site Co. Ltd., à F. B. Twomey, \$8000, 2 billets, 1 an, 7 pour cent, portion Marais, Ur-quhart, Egania et Lizardi; por-tion Urquhart, Villere, Lizardi et Egania; portion Robertson, Li-zardi, Claiborne et Egania; por-tion Lizardi, Robertson, Villere et Egania; portion Urquhart, Egania, Villere et Lizardi. — Dreyfous.

Mme Veuve Hy. F. Denechaid à A. E. Chemet, \$400, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Milan, Per-

rier, Berlin et Prytania. — Th-nechaid.

Albert G. Niehues à F. D. Char-bonnet, Jr., \$300, 1 billet, — an, 7 pour cent, lot Rampart, St. Claude, Montegut et Clouet. — Charbonnet.

Edward M. Lee à L. R. Hoover, \$600, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Soniat, Robert, Willow et Cu-cullu. — Beary.

E. A. ANDRIEU, SUCCESSION

JULES ANDRIEU PROPRIETES FONCIERES STOCKS ET BONS

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Ex-change, P. O. Box 21, Nouvelle-Orleans, La.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henderson Hughes et épouse, Jeannette Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-riroise d'Orleães — No. 107,338 — Di-vision A. — Avis est par le présent don-né aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Jules Hughes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformé-ment au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier, M. S. MAHONEY, Avocat, 27a00-17

Succession d'Isaac Delgado. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-riroise d'Orleães — No. 107,338 — Di-vision A. — Avis est par le présent don-né aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Jules Hughes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformé-ment au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier, M. S. MAHONEY, Avocat, 27a00-17

Succession de John G. Harrison. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-riroise d'Orleães — No. 109,397 — Di-vision E. — Attendu que Mme Mary Har-ri-son, née Herré, veuve de John G. Harrison, a présenté une pétition à la Cour dans la but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John G. Harrison, décédé, intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'a-voir à déclarer dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à cette pétition.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier, BENJAMIN ORY, Avocat, 27a00-17

Succession de Marie Amanda Barrois, veuve de Thomas L. Bertrand. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-riroise d'Orleães — No. 109,351 — Di-vision A. — Avis est par le présent don-né aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A. Bertrand, exécuteur testa-mentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformé-ment au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier, GABRIEL GONZALEZ, JR., Avocat, 27a00-17

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. // Départ Shell Beach 4:10 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky. 6:05 A. M. // Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.